

# ORDRE DU JOUR

• Conseil Municipal du 17 avril 2018 •

Valmont, le 11 avril 2018

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, **le 17 avril 2018 à 19 heures 30** en séance ordinaire, et vous prie de bien vouloir y assister.

0. Informations

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Information des garants (Caution Néolia-Logiest)          | Monsieur Thil  |
| 2. Subventions Associations caritatives 2018                 | Madame Tourdot |
| 3. Subventions Associations 2018                             | Madame Tourdot |
| 4. Subventions aux écoles 2018                               | Madame Tourdot |
| 5. Participation Classe découverte école Musset Folschviller | Madame Tourdot |
| 6. Participation financière séjour ados au Futuroscope       | Madame Tourdot |
| 7. Vote des 3 Taxes 2018                                     | Monsieur Thil  |
| 8. Budget Primitif 2018 Lotissement (clôture)                | Monsieur Thil  |
| 9. Budget Primitif 2018 Commune                              | Monsieur Thil  |

## **PERSONNEL**

## **URBANISME**

- |  |                    |
|--|--------------------|
| 10. Rachat de parcelles au Conseil de Fabrique   | Monsieur Tourscher |
| 11. Achat parcelle HAMANN Christian  | Monsieur Tourscher |
| 12. Vente de terrain à « les jours à venir » changement de notaire                                       | Monsieur Tourscher |
| 13. Taxes sur les friches commerciales   | Monsieur Tourscher |
| 14. Convention de partenariat : optimisation fonctionnement et gestion du réseau d'eaux pluviales RD910A | Monsieur Muller    |
| 15. SIA3V modification du règlement des modalités d'intervention et de participation communale           | Monsieur Muller    |

## **DIVERS**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 16. Présentation du rapport annuel CASAS 2017 | Monsieur Muller |
|---|-----------------|

Département  
de la Moselle

COMMUNE de VALMONT

Arrondissement  
de Forbach

Extrait du procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

22

Conseillers présents :

15

Séance du 17 avril 2018 à 19h30 - Convocation du 11 avril 2018

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

**Présents :** M.BAUMANN – Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - Mme. KELLER – Mme KLUCZYK - M. MULLER – M. PERON - Mme MASSING - M MUNCH - Mme ROMMING - M THIL - Mme TOURDOT - M TOURSCHER– Mme WINTER

**Absents excuses :** M BADER – Mme DAMM - M. GODFRIN –Mme PINCEMAILLE– Mme RINOLDO

**Absents non excusés :** M ARMATO - Mme HENRIOT

**Procurations :** L. PINCEMAILLE procuration O. KLUCZYK – D. BADER procuration à J. THIL – S. DAMM procuration à B. BURTART – V. RINOLDO procuration à C. ROMMING –J-M GODFRIN procuration à J. MUNCH

**Secrétaire de séance** : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mr THIL est nommé secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

## **Point N°0 : Informations**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter ou de retirer les points :
  - Ajout du point n°17 : Convention de mandat SIA3V travaux Lotissement Bellefontaine
  - Retrait du point n°10 : Rachat de parcelles au Conseil de Fabrique
- Dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a autorisé l'encaissement des chèques suivants :
  - SMACL (Sinistre du 10/08/2017) solde : 1.490,00 €
  - SMACL (règlement IJ) : 3.540,82 €
  - SMACL (règlement IJ) : 667,86 €
  - PSA (participation ALSH) : 35 €

Approuvé à l'unanimité

### **Point N°1 : Information des garants**

Rapporteur : Monsieur Thil

Monsieur le Maire présente, pour information, aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif concernant la liste des prêts auxquels la commune de Valmont a accordé sa garantie.

Un seul emprunteur : Néolia Lorraine

Information annuelle des garants 2018.

<b>N ° contrat</b>	<b>Date effet</b>	<b>T e r m e engagement</b>	<b>Capital restant dû 31/12/2017</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Quotité garantie %</b>	<b>Créances impayées</b>
<b>1248911</b>	<b>01/07/2012</b>	<b>01/06/2034</b>	<b>529.614,78</b>	<b>1.395,67</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>5075574</b>	<b>15/01/2015</b>	<b>01/02/2040</b>	<b>1.987.046,92</b>	<b>24.473,34</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>0896824</b>	<b>01/12/1999</b>	<b>01/06/2021</b>	<b>84.735,49</b>	<b>2.733,28</b>	<b>37</b>	<b>0</b>
<b>0897189</b>	<b>01/12/1999</b>	<b>01/03/2020</b>	<b>33.360,60</b>	<b>2.026,47</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
			<b>2.634.757,79</b>	<b>30.628,76</b>		

Approuvé à l'unanimité

### **Point N°2 : Subvention aux associations caritatives 2018**

Rapporteur : Madame Tourdot

Parmi les associations caritatives qui œuvrent au plan local, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le versement, à chacune des associations suivantes, d'une subvention d'un montant de **500 €**, suivant l'avis de la commission des associations du 22 mars 2018 :

- secours populaire
- Saint-Vincent de Paul

Approuvé à l'unanimité

### **Point N°3 : Subvention aux associations 2018**

Rapporteur : Madame Tourdot

La commission a examiné le 22 mars 2018, les demandes de subventions déposées en mairie, elle soumet à la décision du conseil municipal les propositions suivantes :

- *A.C.L.* 900
- *Arboriculteurs* 2500
- *Club des Aînés* 600
- *Mineurs* 500
- *Multi activités (MAV)* 800

- Amicale Sapeurs pompiers	1000
- Tae Kwon Do	700
- U.S. Valmont	4500
- Anciens combattants UNC	100
- Harmonie Sainte Barbe	300
- UNIAT	100
- Tous en scène	200
- Aqua Valmont	0
- Amicale du Personnel	0
- EOLE	500
- Fous gars Volants	0
- Club Vosgien	427,50
<b>TOTAL</b>	<b>12.700 € + 427,50 = 13.127,50</b>

18 Voix POUR

2 Voix CONTRE : J. Munch – JM Godfrin

#### **Point N°4 : Subvention aux écoles 2018**

Rapporteur : Madame Tourdot

Les directeurs d'écoles ont présenté leurs demandes d'aides au fonctionnement pour 2018 :

##### **ECOLE MATERNELLE – EBERSBORN**

- Crédit de Fonctionnement :  
20 € X 50 élèves inscrits à ce jour = 1.000 €
- Activité piscine et sorties :
  - piscine : pas de séances piscine cette année scolaire
  - 6 sorties en bus
  - Une participation pour la sortie au CAC : 24 x 4 € = 96 €
  - Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 100 €
- Achats divers fonctionnement :
  - 1 coin lingerie en bois : 265 €
  - 1 étendoir en bois : 42,50 €
  - 2 lots de balles (15cm) : 96 €
  - 1 marchande marmiton : 124,90 €
  - 1 caisse enregistreuse en bois : 29 €
  - 1 chariot de supermarché : 69 €
  - 1 kit de billets : 24,60 €
- Achats divers investissement :
  - 1 armoire 2 portes rideau : 325 €

##### **ECOLE MATERNELLE LES HANNETONS :**

- Crédit de Fonctionnement :  
20 € X 52 élèves à ce jour = 1.040 €
- Activités et sorties :
  - 10 séances de piscines (bus, entrées...)
  - 2 sorties en bus (devis 65 € par sortie)
  - 1 sortie fin d'année (tous les 3 ans) à Tarquinpol : 325 € devis bus + animation 540 €

- Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 200 €
- Achats divers Fonctionnement :
- Néant

**ECOLE ELEMENTAIRE DU STADE :**

- Crédit de Fonctionnement :  
25 € X 147 élèves = 3.675 €
- Activités et sorties :
  - 10 séances de piscine par classe soit 4 classes (bus, salaires maîtres nageurs, entrée...)
  - voyages scolaires (4 cars)
  - 3 sorties scolaires entre mai et juin : (3 cars) ou 4
  - Rencontre sportives de secteur (2 cars)
  - Sortie culturelle (CAC St-Avold) : (2 cars)
  - 2 rotations car vers Ebersborn (liaison GS/CP)
  - classe découverte à la Hoube (activités musicales)
  - prise en charge du photocopieur : fournitures + entretien + papier
- Achats divers fonctionnement :
  - 1 Module mini tremplin GES : 109 € TTC
  - 1 lot 5 Tapis de gym (200 x 100 x 4) : 425 € TTC

**Il est demandé aux membres du conseil :**

- d'accepter les dépenses pour le fonctionnement des écoles
  - de prendre en charge les différents achats mentionnés
  - de prendre en charges les différentes dépenses exposées
- et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018

Approuvé à l'unanimité

**Point N°5 : Participation classe de découverte Ecole Musset Folschviller**

Rapporteur : Madame Tourdot

L'école élémentaire de Folschviller organise une classe de découverte à Vigy pour les élèves de la classe de CM1, dont 4 sont domiciliés Rue Lamartine.

Le coût du projet par enfant s'élève à 175 €.

La participation du Conseil Départemental s'élève à 60 €.

Il reste donc à la charge des familles : 115 €/enfant

Pour information : la participation de la commune de Folschviller a été fixée à 63 € par élève pour les enfants domiciliés à Folschviller.

Il est demandé au conseil municipal, de statuer sur une participation éventuelle de la municipalité de VALMONT à cette sortie découverte pour les 4 enfants de Valmont

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

- fixe à 63 euros le montant de la participation à cette sortie découverte

18 Voix POUR

2 Voix CONTRE : B. Keller – J. Tourscher

### **Point N°6 : Participation financière séjour ados au Futuroscope**

Rapporteur : Madame Tourdot

Dans le cadre des activités proposées aux adolescents pendant les vacances scolaires en collaboration avec la municipalité de Macheren (porteur du projet), il est proposé au Conseil Municipal d'accepter une participation communale sur le prix de la sortie au FUTUROSCOPE.

Cette participation ne concernerait que les adolescents domiciliés à VALMONT. Le coût du séjour a été chiffré à 220 € par jeune. Un tarif préférentiel a été déterminé pour les jeunes issus des communes de Macheren, Altviller, Lachambre et Valmont (partenaires du projet).

Il a été défini sur un critère de tranches :

Pour les jeunes domiciliés à Altviller, Lachambre, Macheren et Valmont		Tarif	Subvention de Valmont
Tranche A	Quotient familial <7.950 €	160 €	60 €
Tranche B	7.500€<Quotient familial<12.720 €	180 €	40 €
Tranche C	Quotient familial >12.720 €	200 €	20 €
Pour des jeunes d'autres communes		220 €	0

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide :

de participer à hauteur de 60 €, 40 € ou 20 € par jeune, en fonction de la tranche de quotient familial, sur le prix de la sortie au FUTUROSCOPE proposé pour les adolescents domiciliés à VALMONT.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Point N°7 : Vote des 3 taxes 2018**

Rapporteur : Monsieur Thil

Il est proposé aux membres du conseil de ne pas appliquer d'augmentation aux taux des 3 taxes locales pour 2018. Les taux ne variant pas, ils se présentent ainsi :

- Taxe d'habitation : **23,36 %**
- Foncier bâti : **14,74 %**
- Foncier non bâti : **51,81 %**

Il est demandé aux membres du conseil de voter ces taux.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Point N°8 : Budget Primitif Lotissement 2018 (Clôture)**

Rapporteur : Monsieur Thil

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Lotissement du Chemin de Fer 2018, arrêté aux sommes suivantes : pour clôturer le budget lotissement

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses : 356.985,71 euros
- Recettes : 356.985,71 euros (dont 307.110,75 € au cpte 002)

#### Section d'investissement :

- Dépenses : 356.985,71 euros (dont 50.804,29 € au cpte 001)
- Recettes : 356.985,71 euros

Total du BP = Dépenses	713.971,42 euros
Recettes	713.971,42 euros

*Approuvé à l'unanimité*

### **Point N°9 : Budget Primitif Commune 2018**

Rapporteur : Monsieur Thil

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2018 arrêté aux sommes suivantes :

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2.804.568,25 euros
- Recettes : 2.804.568,25 euros (dont 726.685,26 € virement SI)

#### Section d'investissement :

- Dépenses : 3.517.624,42 euros dont 597.953,50 RAR
- Recettes : 3.517.624,42 euros dont 385.350,35 RAR

Total du BP = Dépenses	6.322.192,67 euros
Recettes	6.322.192,67 euros

*Approuvé à l'unanimité*

**Point N°10 : Rachat de parcelles au Conseil de Fabrique**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

**Point reporté**

*Approuvé à l'unanimité*

**Point N°11 : Achat de parcelle à Agnès HAMMAN**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Suite à une division en vue de vendre 2 parcelles à bâtir, la commune souhaite récupérer la bande se trouvant devant le trottoir et appartenant à Mme HAMMAN Agnès. En effet, la parcelle sus visée : S 03 P 212/045 d'une contenance de 71 ca supporte des coffrets FT, EDF ainsi qu'un abribus.

Afin de régulariser cette situation, le Maire demande au conseil municipal d'acheter cette parcelle au prix de 2 000 € par le biais d'un acte en la forme administrative à Mme HAMMAN Agnès née SCHANG.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat de cette parcelle, par un acte en la forme administrative
- autorise et donne pouvoir à Monsieur le Maire à effet de régulariser tous documents liés à cette opération foncière

*Approuvé à l'unanimité*

**Point N°12 : Vente de terrain à la SCI « Les Jours à venir »  
changement de notaire**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Par délibération du 27 février 2018 point n°16, le conseil municipal a voté à l'unanimité la vente du terrain pour la SCI les Jours à Venir.

Un changement de notaire et une erreur dans l'orthographe du nom de l'acheteur nous obligent à reprendre cette délibération de la manière suivante :

La commune de VALMONT souhaiterait vendre une parcelle nue sus visée : S 15 P 114/15 d'une surface de 44 ares et 54 ca, issue, de la parcelle mère S15 P 15, d'une surface de 2ha 80 ares et 81 ca située OBEN AM SELWEG (suite à un procès-verbal d'arpentage, numéro 1109M), entre la rue du Wenheck et la rue Belle fontaine à la SCI LES JOURS A VENIR, société civile immobilière ayant son siège social à MACHEREN 4 rue de la grande Frêne, représenté par M. ZANDONA Fabrice au prix de 30 000 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cet acte notarié et à prendre contact avec le notaire.

*Approuvé à l'unanimité*



### **Point N°13 : Institution d'une taxe sur les friches commerciales**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Le Maire de la commune de Valmont expose les dispositions de l'article 1530 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales.

Il précise que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.

Par ailleurs, pour l'établissement des impositions, le conseil municipal doit communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve l'institution de la taxe sur les friches commerciales.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Point N°14 : Convention de partenariat sur l'optimisation du fonctionnement et la gestion du réseau d'eaux pluviales en amont de la RD 910A**

Rapporteur : Monsieur Muller

Suite aux importants phénomènes pluvieux subis ces derniers temps par la Commune de VALMONT, une étude (par BEREST) mandatée par le SIA3V, a mis en évidence des défauts de fonctionnement du réseau d'assainissement pluvial.

Il s'en est suivi une étude initiée par l'UTT, visant à optimiser le fonctionnement des bassins de rétention n°2 et 3 situés en amont de la RD910A. Ils apparaissent sous dimensionnés par rapport à l'ajout des eaux de ruissellement induit par la route communautaire du Furst (qui n'existait pas lors de la conception des bassins susmentionnés).

Les travaux consécutifs destinés à améliorer la situation en aval font l'objet d'une convention tripartite, négociée selon la répartition suivante, pour une estimation globale de 50.000 € :

- Communauté d'Agglomération : 50% du montant HT
- Commune de VALMONT : 10% du montant HT
- Département de la Moselle : 40% du montant HT

Complémentairement, la Commune de VALMONT, vu sa faible participation financière, assurera dorénavant la maintenance et l'entretien des bassins de rétention, objet des travaux.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal donne toute latitude au Maire pour signer la convention tripartite proposée.

*Approuvé à l'unanimité*

## **Point N°15 : SIA3V modification du règlement des modalités d'interventions et de participation communale**

Rapporteur : Monsieur Muller

Le Syndicat SIA3V est compétent en collecte et traitement des eaux usées du réseau d'assainissement

Les communes restent compétentes en matière de collecte des eaux pluviales.

Cependant, à leurs demandes, le syndicat peut se substituer aux collectivités, à des fins de prestations de service, d'entretien d'exploitation et de construction de réseaux.

Ainsi, le SIA3V (selon sa décision modificative de règlement du 28/02/2018) peut réaliser des extensions de réseaux vers des zones à urbaniser, moyennant la perception des participations de raccordement des particuliers bénéficiaires, complétées par d'éventuelles subventions de communes concernées.

La Commune de VALMONT, membre du SIA3V, après en avoir discuté et délibéré, décide d'accréditer le règlement modifié due SIA3V déterminant les modalités d'interventions sur les différents réseaux.

*Approuvé à l'unanimité*

## **Point N°16 : Présentation du rapport annuel de la CASAS 2017**

Rapporteur : Monsieur Muller

L'année 2017 est une année particulière dans la vie de notre intercommunalité.

01.01.2017 : création par fusion des ex-CCPN et CCCM de la « Communauté de Communes Agglo Saint-Avoid Centre Mosellan »

01.07.2017 : Après développement des compétences supplémentaires, la communauté de Communes a été commuée en « Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie »

Ce qui implique :

### **1) Composition :**

41 Communes (10 issues de l'ex CCPN : 41.000 habitants)  
(31 issues de l'ex CCCM : 14.000 habitants)

77 délégués

Un Président élu : Mr André WOJCIECHOWSKI (Maire de Saint-Avoid)

14 Vices présidents élus : 9 issus de l'ex CCPN et 5 issus de l'ex CCCM

### **2) Fonctionnement et rôle :**

Les vice-présidents et les quelques 18 commissions représentent, au travers des compétences, une force de propositions devant être confirmées par le Bureau et le vote en assemblée communautaire. Les études et travaux des commissions se déclinent dans les domaines aussi divers que :

- Le personnel et le complexe nautique
- L'aménagement du territoire, le développement économique et l'emploi (périmètre ex CCPN et ex CCCM)
- Les travaux, le cadastre, la sécurité, la politique de la ville et la police communautaire
- L'assainissement
- Les finances
- Les transports urbains
- La ruralité
- Le logement
- L'environnement et les déchèteries
- La collecte des OM
- Les relations transfrontalières et le développement commercial
- Le développement technologique et les énergies nouvelles
- La GEMAPI
- Le développement rural, la protection animale, les chemins de randonnées et le tourisme
- Communication et Haut débit
- Les appels d'offres

**3) Compétences :**

**a) Obligatoires :**

- Développement économique et zone d'activité communautaire
- Organisation de la mobilité
- Commerce
- Relations transfrontalières
- Tourisme
- Document d'Urbanisme
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte des OM et déchèteries
- Politique du logement et cadre de vie
- Contrat de la ruralité

**b) Optionnelles :**

- Protection environnement et cadre de vie
- Création, aménagement, entretien des équipements sportifs et culturels communautaires

**c) Facultatives :**

- Assainissement
- Très haut débit (fibre optique)
- Politique sportive et culturelle

**Conclusion**

Le travail des élus a besoin de l'assistance et de l'activité de quelques 102 employés, et mobilise des finances à hauteur de 37,9 M€ (qui ne devrait pas en rester là)

Nous allons vous remettre à chacun un bulletin explicatif et détaillé vous permettant de mieux appréhender cette structure administrative.

Pour information

**Point N°17 : Convention de mandat SIA3V**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la vente de la parcelle à la SCI les Jours à venir, la commune de Valmont doit mettre très rapidement à disposition de l'acquéreur le terrain pour lequel ce dernier a déjà déposé un permis de construire.

Pour démarrer cette construction, la Commune doit desservir la parcelle notamment au niveau du réseau d'assainissement.

Il a donc été décidé le principe d'une convention de mandat entre le SIA3V et la commune de VALMONT. Le SIA3V devra procéder au nom et pour le compte de la Commune de VALMONT, à la réalisation des travaux de pose de canalisation de branchement. Il préfinancera les travaux et la commune de VALMONT s'engage à honorer le titre qu'il lui fera parvenir à l'issue des travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de convention de mandat et d'autoriser le Maire à la signer.

***Approuvé à l'unanimité***

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :  
Valmont, le 17 avril 2018

Le Maire  
Salvatore COSCARELLA